

LE DIRECTEUR DE L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L. 952-6 et L. 952-6-1,
 Vu le décret n°2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture,
 Vu l'arrêté du 2 novembre 2018 fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement des comités de sélection chargés du recrutement des professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture,
 Vu l'arrêté du 3 janvier 2020 relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des ensa,
 Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,
 Vu l'ordonnance n°2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,
 Vu le décret n°2020-437 du 16 avril 2020 pris pour l'application des articles 5 et 6 de l'ordonnance n°2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,
 Vu la délibération du Conseil Pédagogique et Scientifique siégeant en formation restreinte du 12 Janvier 2022 fixant la composition nominative des comités de sélection,
 Vu le règlement intérieur du comité de sélection de l'ensa Nantes pour le poste de Maître de Conférences du champ disciplinaire Sciences et Techniques pour l'Architecture (STA) Catégorie 1

DECIDE

Article 1^{er} : La composition numérique du comité de sélection constitué pour le recrutement d'un Maître de Conférences dans la discipline STA est fixée à 8 membres.

Article 2 : La composition nominative du comité de sélection chargé du recrutement d'un Maître de Conférences est fixée comme suit :

ENSA NANTES	
Référence de la fiche de poste : 2021-775133 Maîtres de Conférences des ENSA	
Discipline : STA	

Membres appartenant aux établissements						
N° Ordre	Civilité	Nom	Prénom	Corps	Discipline	
1	M	JOANNE	Pascal	MCF	STA	
2	Mme	MEUNIER	Virginie	MCF	STA	
3	M	FERRARI	Federico	MCF	HCA	
4	Mme	MOSCONI	Léa	MCF	TPCAU	
Membres extérieurs aux établissements						
7	Mme	BALEZ	Suzel	MCF	STA	
8	Mme	GARCIA	Peggy	MCF	TPCAU	
9	Mme	MIRELLI	Roberta	MCF	STA	
10	M	VIALE	Jean-Baptiste	MCF	STA	

Article 3 : Madame Peggy GARCIA, Maître de Conférences de l'école nationale supérieure d'architecture de Paris-Malaquais est désignée en qualité de Présidente de ce comité de sélection.

Article 4 : Monsieur Pascal JOANNE, Maître de Conférences de l'école nationale supérieure d'architecture de Nantes est désigné en qualité de Vice-Présidente de ce comité de sélection.



→ nantes
ensa
→ architecture

Article 5 : Le comité de sélection fonctionne pour la durée de la campagne de recrutement 2022, pour le poste référencé à l'article 2. Après avoir délibéré sur les candidatures et déterminé la liste des candidats retenus, il est mis fin au comité de sélection.

Article 5 : Les services administratifs de l'ENSA Nantes sont chargés de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes le 21 janvier 2022

Le Directeur,

Monsieur Eric LENGEREAU

